



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....37
 Pouvoirs.....06
 Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 11 MAI 2017**

EM/SU

N° 2017-05-02: OAP CENTRE VILLE – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) TRIPARTITE AVEC L’ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS - GRAND EST ET LA SOCIETE KAUFMAN & BROAD EN VUE DE REALISER UNE OPERATION SUR UN TERRAIN SIS 78-82 AVENUE DU CONSUL GENERAL NORDLING

Le jeudi 11 mai 2017 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 28 avril 2017.

Présents :

Pierre-Yves MARTIN
 Gérard PRUDHOMME
 Martine DURIEUX-ARNAUD
 Roselyne BORDES
 Kaïssa BOUDJEMAÏ
 Olivier MICONNET
 Annick MONIER
 Salem AÏDOUDI
 Nicole LELLOUCHE
 Philippe ARNAUD
 Lucie JEANNET-LE COZ
 Jean-Sébastien ROUCHET
 Sonia BELARBI
 Marie-Thérèse LE BLEGUET

Marie-Madeleine COLLET
 Gérard LANTERI
 Didier LAFARGUE
 Corinne CARCREFF
 Eric NANTI
 Laurent PIRON
 Ghislaine NEBIE
 Grégory FICCA
 Cédric LE COZ
 Donni MILOTI
 Meriem BEN NASER (arrivée
 à 20h pour la délibération
 n°2017-05-01)
 Regaya FERJANI

Aurélie MANTEL
 Véronique PREUX
 Georges GUILBERT
 Danièle MARINI
 Françoise BITATSI-
 TRACHET
 Jean-François MAGNIEN
 Pascal POPELIN
 Laurence HODE
 Magali DAUBA
 Armen PAPAIZIAN
 Serge LE BOZEC

Pouvoirs :

Serge MANTEL à Aurélie
 MANTEL
 Arnold VOILLEMEN à Nicole
 LELLOUCHE

Nathan HADDAD à Olivier
 MICONNET
 Sandie BARBOT à Jean-
 Sébastien ROUCHET

Laurent HENOT à Grégory
 FICCA
 François DIONNET à Gérard
 PRUDHOMME

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance M. Le Coz a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Molle),

Vu la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu le Code l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-11-3 et L. 332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 décembre 2015,

Vu le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à signer entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris – Grand Est, la Ville de Livry-Gargan et la société KAUFMAN & BROAD, joint en annexe,

Vu la réunion de la 2eme commission permanente du 03 mai 2017,

Considérant que la ville a défini des Orientations d'Aménagement et de Programmation pour le secteur du centre-ville, afin de favoriser le développement urbain maîtrisé d'une telle centralité en lien avec une dynamique commerciale (en particulier des restaurants), et un rôle de lien paysager et fonctionnel de part et d'autre de l'ex RN3 avec une accessibilité renforcée avec les pôles gares avoisinants,

Considérant que le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet de contribuer au financement des équipements publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants dans le centre-ville,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 33 voix pour :

Pierre-Yves MARTIN
Gérard PRUDHOMME +
François DIONNET
Martine DURIEUX-ARNAUD
Roselyne BORDES
Kaïssa BOUDJEMAÏ
Olivier MICONNET +
Nathan HADDAD
Annick MONIER
Salem AIDOUDI
Nicole LELLOUCHE +
Arnold VOILLEMIN

Philippe ARNAUD
Lucie JEANNET-LE COZ
Jean-Sébastien ROUCHET +
Sandie BARBOT
Sonia BELARBI
Marie-Thérèse LE BLEGUET
Marie-Madeleine COLLET
Gérard LANTERI
Didier LAFARGUE
Corinne CARCREFF
Eric NANTI
Laurent PIRON

Ghislaine NEBIE
Grégory FICCA +
Laurent HENOT
Donni MILOTI
Meriem BEN NASER (arrivée à
20h pour la délibération n°2017-05-
01)
Regaya FERJANI
Aurélie MANTEL +
Serge MANTEL
Véronique PREUX

- 10 voix contre :

Cédric LE COZ
Georges GUILBERT
Danièle MARINI

Françoise BITATSI-
TRACHET
Jean-François MAGNIEN
Pascal POPELIN

Laurence HODE
Magali DAUBA
Armen PAPA ZIAN
Serge LE BOZEC

Article 1 : Approuve la convention de PUP à signer entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris – Grand Est, la Ville de Livry-Gargan et la société KAUFMAN & BROAD, pour la réalisation d'un programme de logements d'environ 3 900 m² de SDP, sur un terrain sis 78-82 avenue du Consul Général Nordling, et le montant de la participation forfaitaire établi à 170 €/m² de SDP (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension du réseau ERDF).

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Annexe : projet de convention de PUP

Ainsi fait et délibéré en séance le 11 mai 2017.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20170511-2017-05-02-DE
Date de télétransmission : 19/05/2017
Date de réception préfecture : 19/05/2017